



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DU CADRE DE VIE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Marseille le - 2 JUIL. 2010

Dossier suivi par : M.CORONGIU

Tél. : 04. 91.15.69.26

Fax. : 04.91.15.61.67.

n° 18-2010-A

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 30 juin 2010, Il sera procédé, sur le territoire des communes de Lançon-Provence, la Fare-les-Oliviers, Coudoux, Pélissanne et la Barben à une enquête publique concernant la demande, formulée par la société Ortec Générale de Dépollution qui sollicite l'autorisation d'exploiter un centre de traitement et de valorisation de terres, sur la commune de Lançon-Provence.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées **du 6 septembre 2010 au 5 octobre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit dans les mairies précitées, à la **commission d'enquête** composée comme suit :

- **Président** : Monsieur Pierre Noël BELLANDI, Chargé de mission à la DIREN, retraité,
- **Membres titulaires** : Monsieur Maurice AUDIBERT, Ingénieur Chimiste, retraité

Monsieur Daniel MAROGER, Ingénieur en Chef, DESS Urbanisme, Aménagement construction, retraité,

Cette dernière recevra personnellement le public :

- Lançon-Provence :

- le lundi	6 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le mercredi	15 septembre	2010	de	14h00' à 17h00'
- le mercredi	22 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le lundi	27 septembre	2010	de	14h00' à 17h00'
- le mercredi	6 octobre	2010	de	14h00' à 17h00'

- La Fare-les-Oliviers :

- le lundi	6 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le mercredi	15 septembre	2010	de	14h00' à 17h00'
- le mercredi	22 septembre	2010	de	14h00' à 17h00'
- le lundi	27 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le mercredi	6 octobre	2010	de	14h00' à 17h00'

- Coudoux :

- le lundi	6 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le mercredi	15 septembre	2010	de	13h30' à 16h30'
- le mercredi	22 septembre	2010	de	13h30' à 16h30'
- le lundi	27 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le mercredi	6 octobre	2010	de	13h30' à 16h30'

- Pélissanne :

- le lundi	6 septembre	2010	de	14h00' à 17h00'
- le mercredi	15 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le mercredi	22 septembre	2010	de	14h00' à 17h00'
- le lundi	27 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le mercredi	6 octobre	2010	de	9h00' à 12h00'

- La Barben :

- le mardi	7 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le mercredi	15 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le mardi	21 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le mardi	28 septembre	2010	de	9h00' à 12h00'
- le mardi	5 octobre	2010	de	14h00' à 17h00'

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus pendant un an à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans les mairies précitées ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairies de :

Lançon-Provence (13300)
 La Fare les Oliviers (13580)
 Coudoux (13111)
 Pélissanne (13330)
 La Barben (13330)


- PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction des Collectivités Locales et du Développement Durable
 Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
 4^{ème} étage- Bureau 428
 Bd Paul Peytral , 13282 Marseille Cedex 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté.

Marseille le - 2 JUL. 2010

Pour le Préfet
 Le Directeur
 des Collectivités Locales
 et du Développement Durable


 Josiane GILBERT